

REGLEMENT DU TOURNOI EQUIPES LAMA 2

Du dimanche 12 juin 2022

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Club Fuveau est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : dossier Poona 2100845.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2021/22 à la date limite d'inscription fixée au 16 mai 2022

Article 4

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au jeudi 2 juin 2022 (publié sur le site Poona de la FFBaD).

Nous prendrons en compte la moyenne globale de chaque joueurs constituant l'équipe (les 4 mieux classés hommes et femme) pour obtenir un « classement d'équipe » et établir les têtes de séries.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 16 mai 2022.

Article 5

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD, aux séries R4, R5, R6, D7, D8, D9 et P dans les catégories séniors et vétérans.

Article 6 : Composition des équipes

Les tableaux proposés sont par équipes. Chaque équipe doit être composée au minimum de 4 hommes et 4 femmes.

Pourquoi ? Nous assurons 5 rencontres pour toutes les équipes.

Pour permettre cela, il est nécessaire qu'il n'y ait pas de temps d'attente entre les matchs au sein d'une même rencontre. Sur chaque rencontre, les joueurs de chaque équipe ne pourront donc jouer 1 seul match. (Ce qui fera 5 matchs joués par personne sur la journée dans le cadre d'une équipe de 8 joueurs, 4 hommes et 4 femmes). Il est autorisé d'avoir des équipes de plus de 8 joueurs.

En cas de blessures durant la journée, les joueurs de l'équipe seront autorisés à jouer 2 matchs lors d'une seule rencontre pour permettre au tournoi de se poursuivre sans forfait d'équipe.

Article 7

Le nombre d'équipes est limité à 8 équipes.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

1/Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFBaD au lundi 16 mai 2022 (date limite d'inscription)

2/Ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnée du règlement

Article 8

Modalité d'inscription : les inscriptions doivent être envoyées par le responsable du club par mail à tournoibcfu.lama2@gmail.com et par voie postale accompagnées du règlement (à l'ordre du BCFU Badminton) à l'adresse suivante :

BCFU (Badminton Club Fuveau) , Maison des Associations, 13710 Fuveau

(Les inscriptions sur des sites comme badiste ne sont pas officielles sans envoi de la feuille d'inscription par mail)

Article 9 : Déroulement du Tournoi

Il est prévu d'organiser 2 poules de 4 équipes. Toutes les équipes sortent de poules.

Les 2 premiers de chaque poule sortent en demi-finales. Puis joueront ensuite la « petite finale » pour la 3eme place, et la « grande finale » pour remporter le tournoi par équipes.

Les 3eme et 4eme de chaque poule s'affronteront selon les même modalités, demi-finales et finales, dans un tableau à part, pour déterminer les 5eme, 6eme, 7eme et 8 eme places.

Ainsi, chaque équipe jouera 5 rencontres (3 rencontres de poules, puis 2 rencontres dans les tableaux finaux).

Pour chaque rencontre, il y a 5 matchs :

- 1 Simple Homme
- 1 Simple Dames
- 1 Double Hommes
- 1 Double Dames
- 1 Double Mixte

L'équipe est déclarée gagnante lorsqu'elle gagne 3 à 5 matchs : Elle marque 2 points.

Un bonus défensif est accordé à l'équipe qui gagne 2 matchs (en perdant 2-3) : Elle marque 1 point.

Un bonus offensif est accordé à l'équipe qui gagne par 5 matchs à 0 : Elle marque 1 point de plus (soit 3 points).

En cas d'égalité de points entre les équipes à l'issue des rencontres de poules, le départage se fait dans l'ordre par :

- La meilleure différence de matchs gagnés,
- La meilleure différence de sets gagnés,
- La meilleure différence de points gagnés,
- Puis, par la rencontre directe entre les 2 équipes qui sont à égalité.

Tous les matchs se joueront avec le mode de comptage des points, qui est de 3 sets de 21 points.

Article 10

Le montant des frais d'inscriptions est de 150€ par équipe (peu importe le nombre de joueurs inscrits dans une équipe). Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition. Il est évident que la priorité sera donnée au remplacement de l'équipe forfait si possible, ou à une solution de maintien de l'équipe malgré un joueur forfait (article 6 : cas lié à la blessure) .

Article 11

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le Lining A+60, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 12

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est let au service où il sera remis au maximum deux fois et est faute en jeu.

Tout volant touchant les filins du panneau de basket est let permanent au service et en jeu.

Article 13

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Dès leur arrivée sur le terrain ils devront commencer par le test des volants avant leur préparation .

Article 14

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, serviette, eau...)

Article 15

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 16

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 17

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par joueur ou paire)

Article 18

Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné.

Article 19

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 20

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 21

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) par mail ou par courrier au responsable de la gestion des forfaits (chez Joachim Ulrich – Les Jardins du Soleil – 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours – joachim.ulrich@wanadoo.fr et competition@liguepacabad.org) sous peine de sanction fédérale.

Article 22

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains et le Juge Arbitre aura toute autorité pour faire respecter les dites circulaires, qui seront affichées dans le gymnase

Article 23

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.

En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 24

Le Juge Arbitre principal est Zoubir SALIK.

Article 25

La participation au Tournoi équipes LAMA 2 implique l'adoption de tous les articles de ce règlement